



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 24-390**

Avis public est donné que le Règlement numéro 24-390 ayant pour objet la modification du règlement de zonage 15-288 à l'égard de la disposition applicable à la marge arrière dans la zone 114 R est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 13 mars 2024.

Lors d'une séance du conseil tenue le 4 mars 2024, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéros 24-390 ayant pour objet la modification du règlement de zonage 15-288 à l'égard de la disposition applicable à la marge arrière dans la zone 114 R.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut les consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

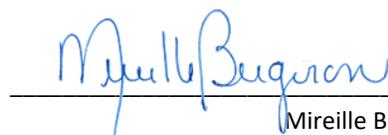
  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 14<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.*

  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et directrice générale